

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 09 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION n° 2026.33

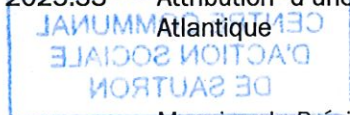
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF SEPTEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 04 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur BERAUD, Président.

Présents :	Monsieur BERAUD Madame BURGAUD Madame DAUBRÉE Madame LAUNAY Madame LEBOUCHER	Madame PARAT Monsieur PLOUHINEC Madame PRAUD Monsieur RICHARD Madame RIELLAND Monsieur QUILLERÉ
Absents :	Madame MARSAUD procuration à Madame LAUNAY Madame SAOUZANET procuration à Madame PRAUD	
Agent CCAS :	Madame CHAUVAT – Responsable du CCAS	

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame CHAUVAT est nommée secrétaire de séance.

2025.33 – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Les restaurants du cœur de Loire-Atlantique



Monsieur le Président expose :

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le budget du CCAS pour l'exercice 2026,

VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par les restaurants du cœur de Loire-Atlantique,

CONSIDÉRANT le rôle essentiel de cette association dans la lutte contre la précarité alimentaire et l'aide apportée aux personnes en situation de vulnérabilité ;

CONSIDÉRANT que l'association fait actuellement face à des besoins accrus, notamment en raison de la diminution des ressources alimentaires disponibles et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, dans un contexte économique et social particulièrement difficile ;

CONSIDÉRANT l'engagement du CCAS en faveur de la solidarité et son souhait de soutenir les associations qui œuvrent au quotidien auprès des habitants les plus fragiles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'ATTRIBUER à l'association Les restaurants du cœur de Loire-Atlantique une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour l'année 2026,
- d'AUTORISER Madame la Vice-Présidente à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Cette délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés

VOTANTS	13
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0
ABSENTS	0

Faits et délibéré le jour, mois et an que susdits et ont signé avec Nous au registre les membres présents.

Rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 15 / 09/2026
et par publication le : 15/09/2026

Extrait certifié conforme,
Pour le Président et par
délégation, la Vice-
Présidente

Anna LEBOUCHER

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE SAUTRON